

SORTIE DES QUOTAS LAITIERS, SIMPLIFICATION

INTERVIEW CROISÉE G. VASSEUR / M. DANTIN

Le Président de l'APCA, Guy VASSEUR a rencontré le Député européen Michel DANTIN pour une interview croisée dans la Revue des Chambres d'agriculture.

Au cœur de leur discussion, le contexte et les perspectives de la sortie des quotas laitiers et la simplification administrative tant attendue par le secteur agricole.



Les sujets de discussion ne manquent pas avec Michel DANTIN, député européen expérimenté, fin connaisseur des problématiques agricoles et membre actif de la Commission agricole et de la Commission de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen. Il est notamment auteur d'un rapport sur les Conditions zootechniques et généalogiques applicables aux échanges et aux importations dans l'Union d'animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux.

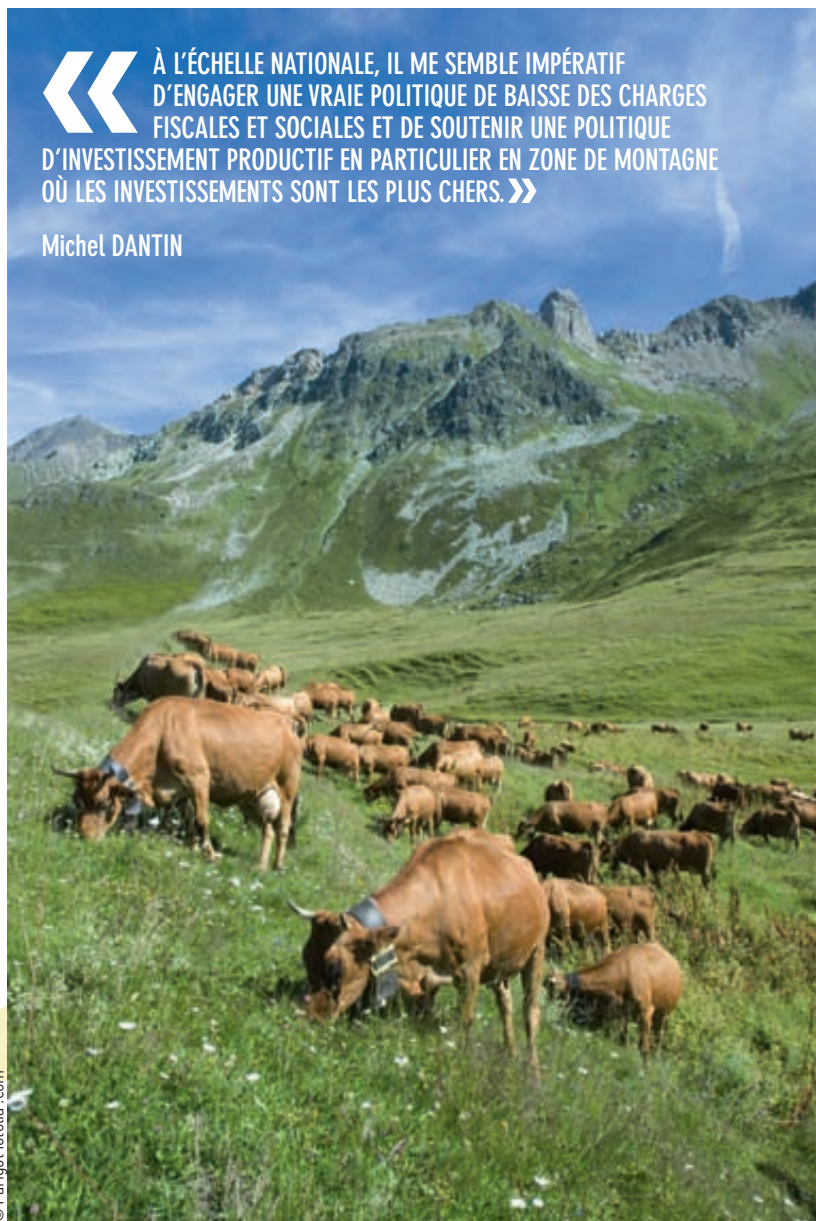
APRÈS 30 ANS DE GESTION QUANTITATIVE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE, UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA PAC S'EST TOURNÉE AVEC LA SORTIE OFFICIELLE DU RÉGIME DES QUOTAS LAITIERS, LE 31 MARS 2015. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS À POSTERIORI SUR CE SYSTÈME ?

G. VASSEUR : S'il ne constitue pas le modèle économique parfait, le régime des quotas laitiers avait plusieurs avantages. Sur le plan économique, il avait le mérite de donner de la visibilité aux producteurs européens. Il permettait également de limiter la surproduction par une gestion quantitative de la production laitière européenne. Avec la fin des quotas, le risque est réel de tirer toujours plus vers le bas les prix du lait. En matière d'aménagement du territoire, ce système incitait au maintien d'activités économiques sur les territoires notamment sur des zones défavorisées (montagne). Je sais Michel DANTIN sensible à ces arguments mais je souhaite le rappeler, l'élevage et l'activité agricole sont des atouts pour le développement économique des territoires, pour le maintien de proximité et la préservation de la biodiversité et la structuration de l'aménagement du territoire français et des territoires ruraux.

M. DANTIN : Je rejoins Guy VASSEUR sur les apports du régime des quotas laitiers, malheureusement il y a bien longtemps que la France se re-

« À L'ÉCHELLE NATIONALE, IL ME SEMBLE IMPÉRATIF D'ENGAGER UNE VRAIE POLITIQUE DE BAISSÉ DES CHARGES FISCALES ET SOCIALES ET DE SOUTENIR UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT PRODUCTIF EN PARTICULIER EN ZONE DE MONTAGNE OÙ LES INVESTISSEMENTS SONT LES PLUS CHERS. »

Michel DANTIN



trouve isolée à l'échelle européenne pour promouvoir ce système. La fin des quotas laitiers était donc inévitable. L'existence de quotas n'a pas non plus permis de prévenir la crise du marché laitier de 2008, ni de soutenir les agriculteurs dans cette période difficile. Il faut désormais aller de l'avant et inciter la Commission européenne à trouver de nouveaux outils de gestion acceptables pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La PAC doit bien sûr venir en aide aux exploitations les plus vulnérables, en particulier dans les zones défavorisées. À l'échelle nationale, il me semble impératif d'engager une vraie politique de baisse des charges fiscales et sociales et de soutenir une politique d'investissement productif en particulier en zone de montagne où les investissements sont les plus chers.

ALORS QUE LE COMMISSAIRE EUROPÉEN À L'AGRICULTURE ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL, PHIL HOGAN, REFUSE DE PARLER DE CRISE DU SECTEUR LAITIER, QUELS SONT LES ENJEUX D'UNE FILIÈRE LAITIÈRE DÉSORMAIS SOUMISE À L'INCERTITUDE DES MARCHÉS ET À L'HYPER VOLATILITÉ ?

G.VASSEUR : Les Chambres d'agriculture ne partagent pas la position du Commissaire Hogan. Et pour preuve, selon l'Observatoire européen du marché du lait, on a observé une forte baisse des prix du lait, en moyenne de 15 % entre novembre 2013 et novembre 2014. James NICHOLSON, député européen et collègue de Michel DANTIN, a présenté en Comagri du Parlement européen, en mars dernier, son rapport sur le bilan de la mise en œuvre du « paquet lait ». À l'image des conclusions de ce rapport, plusieurs enjeux se posent désormais pour aller de l'avant : alors que les outils de gestion de marché sont assez limités, quelle sera l'efficacité de ces outils ? Ces outils répondent-ils à un besoin de gestion structurelle ou conjoncturelle ? Enfin, se pose une dernière question cruciale : comment les producteurs européens arriveront-ils à valoriser leurs productions ? Quelles sont les opportunités de marché à l'international ?

M.DANTIN : La Commission européenne doit d'abord s'assurer qu'elle dispose de données à temps réel, pour éviter des situations ubuesques comme celles de la fin d'année 2014, où tous les indicateurs sur le terrain étaient au rouge tandis que



« LES CHAMBRES D'AGRICULTURE SALUENT LE CHOIX DU COMMISSAIRE HOGAN DE PORTER L'ENJEU DE SIMPLIFICATION AU CŒUR DU DÉBAT EUROPÉEN, ET CE DÈS SON ENTRÉE EN FONCTION. CETTE PRIORITÉ EST PARTAGÉE PAR LES AGRICULTEURS FRANÇAIS. »

Guy VASSEUR

La Commission européenne continuait à tenir un discours très rassurant, à la limite de l'inertie. Le rôle de l'Observatoire du Marché du Lait est ici crucial. James NICHOLSON, depuis toujours fervent défenseur de la libéralisation, rend compte lui-même dans son projet de rapport des difficultés actuelles du secteur et de sa vulnérabilité. La Commission Agriculture est désormais prête à entendre parler de renforcement des outils de gestion de risque ; cette approche doit être privilégiée. En tant que Rapporteur du Règlement portant sur l'organisation commune des marchés dans le cadre de la réforme de la PAC, j'ai engagé un travail de fond sur le rôle des organisations de producteurs et des interprofessions dans la négociation des prix. Sur ce point, le paquet lait montre de grandes faiblesses, la Commission doit impérativement analyser les raisons pour lesquelles le paquet lait n'a pas montré les résultats espérés, et trouver les solutions appropriées permettant d'encourager plus fortement encore sa mise en application.

LE COMMISSAIRE EUROPÉEN À L'AGRICULTURE ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL P. HOGAN PORTE LA SIMPLIFICATION COMME LA PRINCIPALE PRIORITÉ POUR 2015. CELA VOUS PARAÎT-IL ALLER DANS LE BON SENS ET SUSCEPTIBLE DE FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE EUROPÉENNE ?

G.VASSEUR : Les Chambres d'agriculture saluent la volonté forte du Président Juncker de simplifier les politiques publiques européennes et de fixer des priorités politiques fortes pour la mandature 2014-2019, et le choix du Commissaire HOGAN de porter l'enjeu de simplification au cœur du débat européen, et ce dès son entrée en fonction. Cette priorité est partagée par les agriculteurs français. Ce débat doit permettre d'apporter des ajustements en réponse aux problèmes

rencontrés dans la mise en œuvre de la PAC. Je pense par exemple à la question des haies : la gestion du parcellaire doit faire l'objet de plus de souplesse et le règlement européen qui pose le principe de sortir les haies de la SAU est à revoir.

Je sais que le Parlement européen est actuellement sollicité par le Commissaire européen pour faire des propositions de simplification. Je laisserai donc le Député Michel DANTIN apporter des éléments sur les discussions actuelles sur ce sujet, et sur le calendrier d'application sur le terrain des propositions de simplification. Cela semble donc aller dans le bon sens pour favoriser la compétitivité de l'agriculture européenne, mais des propositions concrètes doivent être proposées rapidement sur le terrain aux agriculteurs.

M.DANTIN : Bien entendu je salue la volonté de la Commission européenne de garantir la cohérence des législations européennes et leur application dans des conditions optimales. Pour les agriculteurs cela signifie moins de problèmes d'interprétation, moins de complexité des règles et moins de lourdeur administrative. Néanmoins, il faudra être extrêmement vigilant sur les réalités de l'exercice : cette procédure ne doit en aucun cas remettre en question l'accord politique sur la réforme de la PAC 2014-2020. Nous ne pouvons pas revenir sur des points qui ont fait l'objet de négociations difficiles et dont la remise en question ouvrirait la boîte de Pandore. Les Députés européens ont envoyé leurs propositions au Commissaire au mois de mars. Le Commissaire à l'Agriculture Phil HOGAN a présenté son projet devant la commission Agriculture du Parlement européen le 4 mai dernier. Le plan de simplification devrait concrètement être présenté d'ici la fin du premier semestre 2015 pour une mise en application dans le courant de l'année 2016. ●